



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2022, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
6 JUIN 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2022, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2022, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-218

Rés. 2022-219



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 30 mai 2022

4.1.1 Aide financière - Regroupement La Force du nombre « Programme Mécénat Placements Culture »

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-33 et d'octroyer une aide financière de 125 000 \$, plus taxes si applicables, au Regroupement La Force du nombre, dans le cadre du programme « Mécénat Placements Culture » selon les modalités suivantes :

- 2022 : 105 000 \$, cette somme sera puisée à même le budget régulier dans les subventions non identifiées;
- 2023 : 10 000 \$, cette somme sera prévue dans le cadre de la préparation budgétaire 2023;
- 2024 : 10 000 \$, cette somme sera prévue dans le cadre de la préparation budgétaire 2024.

Le conseiller Sébastien Langlois déclare qu'il est en conflit d'intérêts, car il a un contrat avec Espace K Théâtre, qui fait partie du regroupement. Il ne vote donc pas sur la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Remplacement de la résolution 2022-186 - Appel d'offres 2022-12 - Fourniture de deux transformateurs - Poste Bégin

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2022-02 et d'accorder le contrat de fourniture de deux transformateurs pour le poste Bégin à Transmag Énergie inc., pour la somme de 3 039 550 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Nomination au Service de la trésorerie - Caissière

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-33 afin de procéder à la nomination de madame Marie-Ève Miller au poste de caissière au Service de la trésorerie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Nomination au Service de l'urbanisme et service à la clientèle - Préposée à l'urbanisme et service à la clientèle

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Rés. 2022-220

Rés. 2022-221

Rés. 2022-222

Rés. 2022-223



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-35 afin de procéder à la nomination de madame Sarah Kim Normandeau au poste de préposée à l'urbanisme et service à la clientèle au Service de l'urbanisme et service à la clientèle, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Demande de la Grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan

Considérant que ce type d'initiative et de collaboration entre acteurs du milieu est excellent pour notre communauté;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a accepté de verser un montant de 1 000 \$ en 2019 pour cette activité;

Rés. 2022-224

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur aux communications et au tourisme portant le numéro CO2022-07 et d'accorder un soutien en biens et services ainsi qu'une subvention de 1 000 \$, taxes incluses, si applicables, à la Maison des familles de Baie-Comeau, pour l'organisation de la Grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-225

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-31 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-226

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-227

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-228

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-229

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-230

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-38 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 6 juin 2022

4.2.1 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Préposé aqueduc et égout

Rés. 2022-231

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-34 afin de procéder à la nomination de monsieur Guillaume Gagnon au poste de préposé aqueduc et égout au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.2 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 18 mai 2022

Rés. 2022-232

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-17 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 13 juin 2022

4.3.1 Autorisation de déplacement - Manifestation devant l'Assemblée nationale du Québec par Coalition 138 en faveur d'un pont sur le Saguenay

Rés. 2022-233

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-14 et d'autoriser monsieur Serge Deschênes, maire suppléant, à participer à la manifestation en faveur d'un pont sur le Saguenay, organisée par la Coalition 138, qui s'est tenue le 2 juin 2022 devant l'Assemblée nationale à Québec.

Les frais sont remboursés conformément au Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Autorisation de déplacement - Réseautage du Fonds d'Alcoa, collectivités durables

Rés. 2022-234

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-15 et d'autoriser madame Lysandre St-Pierre, conseillère municipale, à participer au Réseautage annuel des Fonds Alcoa pour les collectivités durables, organisé par Alcoa, qui a eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2022, à Bécancour.

Les frais sont remboursés conformément au Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Mandat - Procureurs à la Cour municipale commune de Baie-Comeau

Rés. 2022-235

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-35 et de nommer M^e Maxime Caron, procureur à la Cour municipale commune de Baie-Comeau et M^e Guillaume Fournier, procureur substitut. Il est également résolu d'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer le contrat de services professionnels avec Caron Fournier Avocats. Le contrat peut être conclu de gré à gré conformément à l'article 24 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.4 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le mardi 24 mai 2022

Rés. 2022-236

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-42 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mardi 24 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Comité de toponymie – Nomination d'un membre

Rés. 2022-237

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-44 ainsi qu'à la recommandation du comité de toponymie portant le numéro CT22-06 et de nommer madame Caroline Rondeau à titre de membre citoyenne du comité de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Demande du comité de toponymie - Dénomination de la Place Mgr-Labrie

Rés. 2022-238

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-45 et de nommer officiellement « Place Mrg-Labrie », une partie du lot 5 583 677 située à l'intersection de la rue Conan et du boulevard Jolliet, afin que cette dernière figure dans la banque de noms de lieux du Québec sur le site Internet de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Modification de la procédure d'examen des plaintes pour les clients de la Division électricité

Rés. 2022-239

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2022-03 et de modifier la procédure d'examen des plaintes pour les clients de la Division électricité conformément à la décision D-2022-059 de la Régie de l'énergie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 États financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2021

Rés. 2022-240

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-44 et d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2021, vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., lesquels établissent la contribution de la municipalité à ce service pour l'année 2021 à 64 709 \$, ainsi que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 523 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Appel d'offres 2022-21 - Entretien ménager hôtel de ville

Rés. 2022-241

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-45 et d'accorder le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville à Centrap inc. pour une période de deux ans, débutant en août 2022 avec une option de renouvellement annuel à la discrétion de la Ville pour les trois années subséquentes, pour la somme de 293 634,90 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Demande de plan d'aménagement d'ensemble - Prolongement ouest de l'avenue Arthur-A.-Schmon

Rés. 2022-242

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-18 et d'accepter le projet de plan d'aménagement d'ensemble et d'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'exemplaire du projet avec la mention « accepté au conseil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 20 juin 2022

4.4.1 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Responsable plein air

Rés. 2022-243

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-37 afin de procéder à la nomination de monsieur Martin Dionne au poste de responsable plein air au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Assistant responsable plein air

Rés. 2022-244

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-38 afin de procéder à la nomination de monsieur Adam Gagnon au poste d'assistant



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

responsable plein air au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Liste des embauches - Mai 2022

Rés. 2022-245

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-39 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches du mois de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Appui financier au Centre d'innovation, d'industrialisation et d'inclusion en énergies alternatives et métallurgie verte (Ci3EM) - Lancement du centre d'innovation

Rés. 2022-246

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-08 et de verser une aide financière de 100 000 \$ au Centre d'innovation, d'industrialisation et d'inclusion en énergies alternatives et métallurgie verte (Ci³EM) pour soutenir le lancement du nouveau centre d'innovation. Ce montant sera puisé à même le fonds Toulnostouc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Politique de consultation publique

Rés. 2022-247

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-41 et d'adopter la Politique de consultation publique.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Modification à la Politique de dénomination toponymique

Rés. 2022-248

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-46 et de modifier la Politique de dénomination toponymique concernant le quorum pour la tenue d'une réunion du comité de toponymie afin que celui-ci soit fixé à la majorité des membres en excluant les sièges vacants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.7 Entente Maison de la Faune - Cession du lot 2 905 499

Rés. 2022-249

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-47 et d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et la Maison de la Faune le 9 juin 2022 concernant la cession de l'immeuble situé au 3501, boulevard Laflèche, lot 2 905 499. L'entente prévoit, en contrepartie de la cession, que la Ville verse à la Fondation du Cégep de Baie-Comeau une somme de cent mille dollars (100 000 \$) pour la création d'un fonds dédié aux activités pédagogiques liées à la faune, dont la chasse et la pêche. Cette somme sera puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021.

De plus, la Ville et ses partenaires s'engagent à faire les démarches afin de trouver une somme supplémentaire de cent mille dollars (100 000 \$) à verser à la Fondation dans les cinq ans de la cession, et à défaut d'y parvenir, celle-ci sera donnée par la Ville. Un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) sera également remis à la Maison de la Faune à la signature de la cession. De plus, la Ville s'engage à conserver le nom « Maison de la Faune » pour le bâtiment.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de cession et tous les documents nécessaires afin de donner suite à l'entente. La cession est faite sans garantie légale et tous les frais liés à la transaction sont à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Appel d'offres 2022-23 - Aménagement de terrains de pickleball

Rés. 2022-250

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2022-06 et de retenir les services de l'entreprise Roland Munger inc. pour l'aménagement de terrains de pickleball dans le stationnement à proximité du Club de golf Baie-Comeau, pour la somme de 243 411,97 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-23.

Les dépenses sont prévues et payables en grande partie par diverses sources de financement et par le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Listes de comptes 2022-10, 2022-11, 2022-12, 2022-13, 2022-14, 2022-15, 2022-16, 2022-17, 2022-18 et 2022-19

Rés. 2022-251

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-49 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2022-10, 2022-11, 2022-12, 2022-13, 2022-14, 2022-15, 2022-16, 2022-17, 2022-18 et 2022-19 pour les périodes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 1066, rue Marest

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux réalisés suite à un permis de construction portant le numéro 13-SC-88-O et semblent avoir été effectués de bonne foi;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé localisé en cour arrière de la résidence située au 1066, rue Marest. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,45 m, ainsi qu'une marge de recul arrière de 0,78 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - 2861, boulevard Laflèche

Considérant que l'entreposage est directement complémentaire à l'usage principal;

Considérant que le conteneur est implanté de façon à être le moins visible possible de la voie publique;

Considérant que le conteneur est installé convenablement sur un terrain nivelé;

Considérant que le conteneur n'est pas peint de manière à s'harmoniser à la couleur du bâtiment;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-30 et d'accepter la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 110 C, un conteneur supplémentaire à des fins d'entreposage sur le terrain du 2861, boulevard Laflèche, pour un total de quatre conteneurs à la condition suivante :

- que le conteneur faisant l'objet de la demande soit peint (beige) de la même couleur que les conteneurs autorisés en vertu de la résolution 2021-326.

Monsieur Romain Tremblay, du quartier N.-A.-Labrie, pose des questions en lien avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-252

Rés. 2022-253



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.3 Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - Lot 2 904 788 (arrière du 835, boulevard Laflèche)

Considérant que les trois autres conteneurs existants ont déjà été autorisés en vertu de la résolution 2019-417;

Considérant que l'entreposage est directement complémentaire à l'usage principal;

Considérant que le conteneur est implanté de façon à être le moins visible de la voie publique et que le nombre de conteneurs est proportionnel à l'espace disponible sur l'emplacement;

Considérant que les conteneurs sont regroupés, ne sont pas empilés et qu'ils sont installés convenablement sur un terrain nivelé;

Considérant que les conteneurs sont surélevés du sol de 2 pieds, tel qu'autorisé en vertu de la résolution 2020-270 pour les trois autres conteneurs;

Considérant que le conteneur est peint de manière à s'harmoniser à la couleur du bâtiment principal et des autres conteneurs sur l'emplacement, est propre et exempt de rouille, de publicité et de lettrage;

Rés. 2022-254

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-39 et d'accepter la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 127 C, un conteneur supplémentaire à des fins d'entreposage sur le terrain du lot 2 904 788, derrière le 835, boulevard Laflèche, pour un total de quatre conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2021

Rés. 2022-255

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-48 et d'accepter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2021. Le rapport du maire sera publié sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter le préposé à la réglementation comme responsable de l'application.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'apporter certains changements à la tarification concernant la natation suite à un changement dans les programmes d'apprentissage de la natation.

Il y a également lieu de reformuler le deuxième paragraphe de l'Annexe J suite à une erreur dans le libellé.

7.3 Projet de règlement pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air.

Ce règlement est adopté afin de créer une réserve financière pour les projets visant la pérennité des lieux de pratique de plein air déjà existants et pour soutenir le développement de nouveaux lieux en les rendant accessibles, de qualité et sécuritaires sur le territoire de la Ville afin de répondre aux aspirations et aux besoins des citoyens. Cette réserve est nommée « Emma Duncan-Kerr ».

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

Rés. 2022-256

Rés. 2022-257

Rés. 2022-258



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2022-1050 modifiant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées et que l'avis public contenant un résumé du projet ainsi que la date de la séance prévue pour son adoption a été publié au moins 7 jours avant cette séance, soit le 30 mai 2022;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2022-259

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

D'adopter le Règlement 2022-1050 modifiant le Règlement 2022-1044 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2022-1053 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique afin d'ajouter une exception à l'infraction concernant la consommation et la possession de boissons alcooliques;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2022-260

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2022-1053 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2022-1054 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin de préciser l'infraction concernant le stationnement d'une remorque et d'une roulotte sur un chemin public situé dans une zone résidentielle;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2022-1054 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Règlement 2022-1055 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives afin de mettre à jour les fonctions des directeurs selon le nouvel organigramme de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement suite à des modifications législatives, ainsi que pour modifier certains champs de compétence et l'heure des séances ordinaires;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter le Règlement 2022-1055 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse mentionne le partenariat de la Coop Gaïa et de la Société des parcs et indique que des légumes seront plantés sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Madame Lysandre St-Pierre ajoute qu'il y a un potager urbain au parc des Pionniers aussi et demande aux gens avec des chiens de faire attention aux potagers.

Monsieur Sébastien Langlois pose des questions au sujet des dépotoirs clandestins. Il mentionne une plainte d'une citoyenne concernant l'entreprise Transport Colicam. Il pose des questions sur la piste cyclable du boulevard Lafèche et la sécurité. Il invite les gens à la grande course des tout-petits le 2 juillet prochain à 10 h, au parc Manicouagan.

Monsieur Serge Deschênes pose des questions sur la vidange des fosses septiques au lac Fer à Cheval. Il invite les gens à une activité de marionnettes par Espace K Théâtre dans le quartier Trudel le 30 juillet prochain.

Monsieur Martin Lafontaine pose des questions sur l'ancienne école Jean-Paul II. Il demande s'il y a des restrictions sur l'utilisation des pesticides et herbicides dans la réglementation municipale. Il mentionne que le gazon n'est pas entretenu sur les terrains de la Ville de Baie-Comeau et signale le mauvais état des arbres sur le boulevard La Salle.

Rés. 2022-261

Rés. 2022-262



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Romain Tremblay du quartier N.-A.-Labrie demande s'il y a un projet avec le Vieux-Poste.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-263